

1 **VRAI ou FAUX ?**

“
SANS-PAPIERS
ET CLANDESTIN,
C'EST DIFFÉRENT.
”

2 **VRAI ou FAUX ?**

“
LES MIGRANTS ENVOIENT
VERS LEURS PAYS, À TITRE
PRIVÉ, L'ÉQUIVALENT
DE DEUX FOIS CE QUE
LES PAYS DU NORD
ENVOIENT AU TITRE
DE L'AIDE PUBLIQUE AU
DÉVELOPPEMENT.
”

3 **VRAI ou FAUX ?**

“
UN
SANS-PAPIERS
PEUT BÉNÉFICIER
D'UNE
COUVERTURE
MALADIE.
”

4 **VRAI ou FAUX ?**

“
UN VISA
PEUT ÊTRE
REFUSÉ SANS
AUCUNE
JUSTIFICATION.
”

5 **VRAI ou FAUX ?**

“
UN MINEUR
ÉTRANGER
A BESOIN
D'UN TITRE DE
SÉJOUR.
”

6 **VRAI ou FAUX ?**

“
UNE PERSONNE
ÉTRANGÈRE MARIÉE
À UN(E) FRANÇAIS(E)
PEUT PERDRE SON
DROIT AU SÉJOUR SI
ELLE SE SÉPARE DE
SON CONJOINT.
”

7 **VRAI ou FAUX ?**

“
LES PAYS
PAUVRES OU EN
DÉVELOPPEMENT
ACCUEILLENТ LES
4/5^E DES RÉFUGIÉS
DANS LE MONDE.
”

8 **VRAI ou FAUX ?**

“
PRESQUE
LA MOITIÉ DES
MIGRANTS SONT
DES FEMMES.
”

9 **VRAI ou FAUX ?**

“
UN CITOYEN
EUROPÉEN A LE DROIT
DE S'INSTALLER DANS
N'IMPORTE QUEL PAYS
EUROPÉEN SANS
RESTRICTION.
”

10 **VRAI ou FAUX ?**

“
LA PART
DE MIGRANTS
DANS LE MONDE
EST LA MÊME
DEPUIS 40 ANS.
”

1 **QUESTION**

AU BOUT DE COMBIEN DE TEMPS
UN ÉTRANGER, QUI VIENT D'UN
PAYS HORS DE L'UNION EURO-
PÉENNE ET QUI EST INSTALLÉ
EN FRANCE EN SITUATION RÉGU-
LIÈRE, PEUT-IL COMMENCER LES
DÉMARCHES POUR FAIRE VENIR
SA FAMILLE ?



3 MOIS
1 AN
1 AN ET DEMI

11 **VRAI ou FAUX ?**

“
12%
DES IMMIGRÉS
EN EUROPE
VIENNENT
D'AFRIQUE.
”

2

QUESTION

QUEL EST LE PREMIER PAYS D'ORIGINE DES RÉFUGIÉS DANS LE MONDE ?



3

QUESTION

Parmi les migrants dans le monde, combien sont partis d'un pays du sud pour aller vers un pays du nord ?



85%
65%
35%

4

QUESTION

AU BOUT DE COMBIEN D'ANNÉES DE MARIAGE AVEC UN(E) FRANÇAIS(E) UN(E) ÉTRANGER(E) PEUT-IL/ELLE DEMANDER LA NATIONALITÉ FRANÇAISE ?



1 AN
18 MOIS
4 ANS

12

VRAI ou FAUX ?

“

ON PEUT ÊTRE ÉTRANGER ET FRANÇAIS.

”

13

VRAI ou FAUX ?

“

ON PEUT ÊTRE IMMIGRÉ EN FRANCE ET NÉ EN FRANCE.

”

14

VRAI ou FAUX ?

“

TOUS LES ÉTRANGERS RÉSIDANT DE FAÇON CONTINUE EN FRANCE ONT LE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES.

”

15

VRAI ou FAUX ?

“

UN DEMANDEUR D'ASILE A LE DROIT DE TRAVAILLER POUR ASSURER SA SUBSISTANCE.

”

16

VRAI ou FAUX ?

“

EN FRANCE, UN ADULTE SUR CINQ ÂGÉ DE 18 À 20 ANS A UN PARENT IMMIGRÉ.

”

17

VRAI ou FAUX ?

“

ON PEUT ÊTRE IMMIGRÉ ET FRANÇAIS.

”

18

VRAI ou FAUX ?

“

UN ÉTRANGER PEUT OBTENIR DES PRESTATIONS FAMILIALES POUR SES ENFANTS DÈS SON ARRIVÉE EN FRANCE.

”

19

VRAI ou FAUX ?

“

UN GÉORGIEN EST ARRIVÉ EN FRANCE EN PASSANT PAR LA POLOGNE ET L'ALLEMAGNE. IL A LE DROIT DE DEMANDER L'ASILE EN FRANCE.

”

20

VRAI ou FAUX ?

“

EN FRANCE, UN DEMANDEUR D'ASILE A SIX MOIS POUR RÉUNIR LES PREUVES JUSTIFIANT SA DEMANDE D'ASILE.

”

5 **QUESTION**

LE FAIT POUR UN ÉTRANGER SANS PAPIERS DE TRAVAILLER COMME SALARIÉ DANS UNE ENTREPRISE EST :

- UNE VIOLATION DU CODE DU TRAVAIL
- UN SIGNE POSITIF D'INTÉGRATION DANS NOTRE PAYS

6 **QUESTION**

SUR 100 PERSONNES QUI FONT UNE PREMIÈRE DEMANDE D'ASILE EN FRANCE, COMBIEN OBTIENNENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ ?

- 65
- 35
- 15

7 **QUESTION**

DE 2000 À 2013, COMBIEN DE MORTS A-T-ON DÉNOMBRÉ AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE ?

- 3000 MORTS
- 13 000 MORTS
- 23 000 MORTS

8 **QUESTION**

UN ENSEMBLE DE 26 PAYS EUROPÉENS SE SONT ENTENDUS POUR FACILITER LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES D'UN PAYS À L'AUTRE. CELA S'APPELLE :

- L'ESPACE SCHENGEN
- FRONT EX
- L'UNION EUROPÉENNE

9 **QUESTION**

EN MOYENNE, COMBIEN COÛTE L'EXPULSION D'UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE PAR LA FRANCE ?

- 1000 EUROS
- 2 000 EUROS
- 20000 EUROS

10 **QUESTION**

LA CARTE DE RÉSIDENT EST VALABLE POUR :

- 1 AN
- 10 ANS
- 15 ANS

5 **QUESTION**

LE FAIT POUR UN ÉTRANGER SANS PAPIERS DE TRAVAILLER COMME SALARIÉ DANS UNE ENTREPRISE EST :

- UNE VIOLATION DU CODE DU TRAVAIL
- UN SIGNE POSITIF D'INTÉGRATION DANS NOTRE PAYS

6 **QUESTION**

SUR 100 PERSONNES QUI FONT UNE PREMIÈRE DEMANDE D'ASILE EN FRANCE, COMBIEN OBTIENNENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ ?

- 65
- 35
- 15

7 **QUESTION**

DE 2000 À 2013, COMBIEN DE MORTS A-T-ON DÉNOMBRÉ AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE ?

- 3000 MORTS
- 13 000 MORTS
- 23 000 MORTS

8 **QUESTION**

UN ENSEMBLE DE 26 PAYS EUROPÉENS SE SONT ENTENDUS POUR FACILITER LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES D'UN PAYS À L'AUTRE. CELA S'APPELLE :

- L'ESPACE SCHENGEN
- FRONT EX
- L'UNION EUROPÉENNE

9 **QUESTION**

EN MOYENNE, COMBIEN COÛTE L'EXPULSION D'UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE PAR LA FRANCE ?

- 1000 EUROS
- 2 000 EUROS
- 20000 EUROS

10 **QUESTION**

LA CARTE DE RÉSIDENT EST VALABLE POUR :

- 1 AN
- 10 ANS
- 15 ANS

Lien social

VOUS AIMEZ CHANTER ET VOUS AVEZ UNE BELLE VOIX. VOUS VOUS ÊTES FAITS BEAUCOUP D'AMIS DANS LA CHORALE DU QUARTIER. VOUS AVEZ L'IMPRESSION D'AVOIR VOTRE PLACE DANS CE NOUVEAU PAYS.

RE JOUEZ

Vie affective

LA VOISINE / LE VOISIN QUE VOUS CROISEZ RÉGULIÈREMENT EN FAISANT VOS COURSES VOUS INVITE À DINER. VOUS OSEZ LUI DIRE QUE VOUS ÊTES SANS-PAPIER ET QU'ELLE/IL COURT LE RISQUE D'ÊTRE ACCUSÉ/E D'AIDE AU SÉJOUR IRRÉGULIER. ELLE/IL PENSE QUE C'EST SECONDAIRE, CAR NOUS SOMMES TOUTES ET TOUTS D'ABORD DES ÊTRES HUMAINS ET QU'IL FAUT AVOIR LE COURAGE DE DÉSOBÉIR À DES LOIS QUI NE RESPECTENT PAS LA DIGNITÉ ET LES DROITS FONDAMENTAUX.

RE JOUEZ

Démarches administratives

POUR FAIRE VENIR VOTRE FAMILLE DANS LE CADRE DU REGROUPE FAMILIAL, VOUS AVEZ BESOIN D'UN LOGEMENT CORRESPONDANT À LA COMPOSITION DE LA FAMILLE, AINSI QUE DES REVENUS SUFFISANTS ET STABLES. COMMENT FAITES-VOUS POUR AVOIR UN COI AVEC UNE CARTE D'UN AN, SANS COMPTER UN SIMPLE RÉCÉPISSÉ ? POUR AVOIR UN LOGEMENT, IL FAUT DE L'ARGENT ET DONC TRAVAILLER. POUR RECEVOIR SON SALAIRE, IL FAUT UN COMPTE BANCAIRE. POUR CELA, IL FAUT UNE ADRESSE ET DONC UN LOGEMENT. COMMENT SORTIR DE CE CERCLE ?

PASSEZ UN TOUR

Racisme

VOUS ÊTES VICTIME D'UNE ATTAQUE RACISTE, MAIS VOUS N'OSEZ PAS PORTER PLAINTE, PARCE QUE VOUS AVEZ PEUR QUE CELA NUISE À L'AVANCÉE DE VOTRE DOSSIER (OU PARCE QUE VOUS ÊTES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE).

PASSEZ UN TOUR

Transport

VOUS AVEZ LA CHANCE, DANS VOTRE MUNICIPALITÉ DE RÉSIDENCE, DE BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN, CE QUI FACILITE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.

RE JOUEZ

Solidarité

VOS VOISINS VOUS ORIENTENT VERS UNE ASSOCIATION COMPÉTENTE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES. ILS RESTENT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER SI BESOIN, NOTAMMENT À LA PRÉFECTURE.

RE JOUEZ

Santé

VOUS NE CONNAISSIEZ PAS (OU VOUS N'AVEZ PAS OSÉ ENTREPRENDRE) LES DÉMARCHES POUR OBTENIR L'A.M.E. (AIDE MÉDICALE D'ÉTAT). AYANT PEU DE RESSOURCES, VOUS N'AVEZ PAS CONSULTÉ DE MÉDECIN ET VOTRE SANTÉ S'EST DÉGRADÉE. VOUS ALLEZ DEMANDER DE L'AIDE À UNE ASSOCIATION SPÉCIALISÉE, LE COMEDE.

RE JOUEZ

Travail

LA PRÉFECTURE VOUS A ENFIN ACCORDÉ UN TITRE DE SÉJOUR QUI VOUS AUTORISE À TRAVAILLER.

VOUS ALLEZ POUVOIR CHERCHER UN EMPLOI RÉGULIER ET STABILISER VOTRE SITUATION.

RE JOUEZ

Travail

VOUS VENEZ D'OBTENIR VOTRE PREMIER TITRE DE SÉJOUR « VIE PRIVÉE FAMILIALE ». VOUS CHERCHEZ UN TRAVAIL MAIS ON NE VOUS PROPOSE QU'UN EMPLOI NON-DÉCLARÉ. VOUS NE SAVEZ PAS S'IL FAUT L'ACCEPTER/OU LE REFUSER ?

PASSEZ UN TOUR

Logement

DES COMPATRIOTES VOUS PROCURENT UN HÉBERGEMENT PROVISOIRE QUI VOUS AIDE À STABILISER VOTRE SITUATION.

RE JOUEZ

Langue

VOUS AVEZ SUIVI DES COURS DE LANGUE FRANÇAISE POUR VALIDER LE CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION REQUIS POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE DE SÉJOUR. BRAVO POUR LE TEMPS ET L'ÉNERGIE PASSÉS À CELA.

RE JOUEZ

Logement

SANS POSSIBILITÉ D'AVOIR UNE « CAUTION SOLIDAIRE », VOUS NE POUVEZ LOUER UN LOGEMENT PAR LE CIRCUIT LÉGAL. VOUS ÊTES OBLIGÉ D'AVOIR RECOURS À UN LOGEUR QUI PRATIQUE LA SOUS-LOCATION ET VOUS EXPLOITE, MÊME S'IL VOUS DÉPANNE.

PASSEZ UN TOUR



Photo de Sara Prestianni



Photo de Sara Prestianni



Photo de Sara Prestianni



Photo de Rafael Filichman



Photo de Célia Bonnin

<p>Question 1</p> <p>Un an et demi</p>	<p>Question 2</p> <p>L'Afganistan</p>	<p>Question 3</p> <p>35%</p>	<p>Question 4</p> <p>4 ans</p>	<p>Question 5</p> <p>Les deux !</p>
<p>Il doit résider en France depuis au moins 1 an et demi de façon régulière avant de pouvoir entamer les démarches pour faire venir sa famille.</p> <p><i>Données 2014.</i></p>	<p>L'Afghanistan, qui compte 2,6 millions de réfugiés. En moyenne, dans le monde, un réfugié sur cinq est originaire d'Afghanistan. 95 % d'entre eux vivent au Pakistan et en Iran. <i>Source : UNHCR, Tendances mondiales 2013</i></p>	<p>Il y a presque autant de personnes qui vont du Sud au Sud que du Sud au Nord. Sur les 232 millions de personnes migrantes à travers le monde en 2013, 36 % sont allées du Sud au Sud, 35 % du Sud au Nord, 23 % du Nord au Nord et 6 % du Nord au Sud.</p> <p><i>Source : Nations-Unis. Chiffres 2013.</i></p>	<p>Au bout de 4 ans au moins. <i>Données 2014</i></p>	<p>C'est bien plus l'employeur que l'étranger qui contrevient au code du travail : l'employeur à l'obligation de vérifier l'autorisation de travail de l'étranger avant de l'embaucher. Mais nombre d'employeurs profitent de la situation de faiblesse des étrangers pour les exploiter. Par ailleurs, les étrangers sont aujourd'hui placés dans une situation incohérente par les préfetures qui exigent souvent d'eux de démontrer qu'ils travaillent déjà en France pour accepter de les régulariser... alors même que le fait de travailler sans titre de séjour peut mener à une expulsion.</p> <p><i>Données 2014</i></p>

Question 6 15	Question 7 23 000	Question 8 L'espace Schengen	Question 9 20 000 €	Question 10 10 ans
<p>En 2013, sur 100 demandeurs d'asile (première demande) en France, 17 personnes ont obtenu une protection, dont 15 le statut de réfugié. <i>Source : UNHCR et Eurostat chiffres 2013.</i></p>	<p>Plus de 23 000 personnes sont mortes aux frontières de l'Europe durant cette période. Et cela continue. Près de la moitié des personnes qui essaient de pénétrer irrégulièrement sur le territoire de l'UE fuient des situations de conflit dans des pays, comme la Syrie, l'Afghanistan, l'Erythrée ou la Somalie. Mais les politiques de l'Union européenne en matière d'immigration et ses pratiques de contrôle aux frontières empêchent des réfugiés d'accéder à la procédure d'asile en Europe et mettent en danger la vie de toutes ces personnes, qui entreprennent des voyages de plus en plus dangereux, notamment par la mer. <i>Source : rapport Fortress Europe, Amnesty international 2014.</i></p>	<p>Signés en 1985 et en 1990, les accords de Schengen autorisent la libre circulation des personnes et harmonisent les contrôles des voyageurs au sein de l'espace constitué par les 26 Etats cosignataires (22 Etats de l'Union européenne sur 28 + 4 Etats associés : l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein). Cela implique l'élimination des contrôles aux frontières extérieures de l'Espace Schengen : L'Europe devient une forteresse. <i>Données 2014 : L'Irlande, l'Angleterre, la Roumanie, la Croatie, Chypre, la Bulgarie sont membres de l'UE mais ne font pas partie de l'Espace Schengen.</i></p>	<p>Cela coûte en moyenne 20 000€. Sans même compter les dépenses d'interpellation, d'expulsion et de justice, le coût du maintien des étrangers dans les centres de rétention administrative en métropole s'élève déjà à 190,5 millions d'€ par an. <i>Source : rapport de la Cour des Comptes 2009.</i></p>	<p>Mais elle n'est presque plus délivrée, alors qu'elle donnait à ceux qui arrivaient en France la sécurité nécessaire pour construire leur vie professionnelle, familiale et sociale. <i>Données 2014.</i></p>

<p>1 VRAI</p> <p>Un sans-papiers, c'est quelqu'un qui vit dans un pays sans avoir les papiers qui l'y autorisent. Un clandestin, c'est quelqu'un qui se soustrait à la surveillance des autorités. La plupart des sans-papiers ne sont pas clandestins. Au contraire, ils ont entamé des procédures pour obtenir des papiers. Leur situation est connue de l'administration.</p>	<p>2 FAUX</p> <p>Les envois d'argent déclarés par les migrants (sans même compter les envois informels !) sont TROIS fois supérieurs au montant de l'aide publique au développement. L'aide réelle pour améliorer le niveau de vie de la population dans les pays du Sud repose donc avant tout sur les épaules des émigrés. Chiffres 2013 (envois d'argent : 436 milliards de dollars ; aide publique au développement : 134,8 milliards de dollars)</p> <p><i>Source : Banque mondiale OCDE.</i></p>	<p>3 VRAI</p> <p>L'Aide médicale de l'Etat (AME) est destinée à permettre l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière, sous conditions de résidence et de ressources (moins de 716 euros par mois pour une personne seule). Les soins médicaux et hospitaliers sont pris en charge à 100% dans la limite des tarifs de la sécurité sociale. Les frais dépassant le barème de l'assurance maladie ne sont pas remboursés, et certains soins spécifiques ne sont pas pris en charge. L'AME n'est pas applicable à Mayotte.</p> <p><i>Données 2014.</i></p>	<p>4 VRAI</p> <p>Vous êtes Péruvien, Chinois, Egyptien ? Si vous voulez venir en France pour un court séjour (visite touristique, familiale...) ou en vue d'une installation, vous devrez demander un visa et payer jusqu'à 99 euros de « droits de visa ». Pour un visa de long séjour, ces droits de visa ne sont pas remboursables, ni en cas de refus, ni en cas d'annulation de votre voyage. Et en cas de refus, vous n'avez pas systématiquement droit à une explication (cela dépend de certaines situations familiales, professionnelles, etc.)</p> <p><i>Données 2014.</i></p>
---	---	--	---

<p>5 FAUX</p> <p>Un mineur étranger n'a pas besoin d'un titre de séjour. En tant que mineur, il ne peut donc être en situation irrégulière (sauf s'il souhaite travailler ou faire une formation en alternance, à partir de 16 ans)</p> <p><i>Données 2014</i></p>	<p>6 VRAI</p> <p>Pour avoir droit au séjour, les étrangers conjoints de Français doivent fournir des preuves de vie commune.</p> <p><i>Données 2014</i></p>	<p>7 VRAI</p> <p>Les personnes qui fuient leur pays cherchent le plus souvent refuge dans un pays voisin : les Somaliens au Kenya, les Soudanais au Tchad, les Afghans au Pakistan ou en Iran, les Syriens en Turquie ou au Liban, etc.</p> <p><i>Source : UNHCR Données mondiales 2012.</i></p>	<p>8 VRAI</p> <p>48% des personnes qui migrent sont des femmes. Et ce ne sont pas seulement des épouses qui suivent leur mari ! En France, il y a autant de femmes étrangères célibataires que d'hommes étrangers célibataires. Et quand elles sont en couple ? Dans le cadre du regroupement familial, désormais, une fois sur trois, c'est la femme qui part la première puis son conjoint qui la rejoint, et non l'inverse.</p> <p><i>Sources : Nations unies 2013 et enquêtes "Trajectoires et Origines" - INED-INSEE 2008-2011.</i></p>
---	--	---	---

<p>9 FAUX</p> <p>Pour être autorisé à séjourner au-delà de 3 mois dans un autre pays que le sien dans l'Union européenne, un citoyen européen doit être étudiant, travailler dans ce pays ou encore disposer de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins.</p> <p><i>Données 2014</i></p>	<p>10 VRAI</p> <p>On compte environ 230 millions de migrants dans le monde, soit environ 3% de la population mondiale. Ce taux de migration n'avait pas changé depuis 40 ans.</p> <p><i>Soures : Nations Unies, chiffres 2013.</i></p>	<p>11 VRAI</p> <p>En 2013, sur les 72 millions d'immigrés en Europe, 12% seulement viennent d'Afrique (soit 9 millions). La majorité des immigrés, à 52%, viennent d'autres pays d'Europe (soit 38 millions).</p> <p><i>Sources : Nations Unies.</i></p>	<p>12 VRAI</p> <p>Les Français sont des étrangers aux yeux de tous ceux qui ne sont pas français ! A noter : En France, on peut aussi être étranger et français à la fois si on a la double nationalité.</p> <p><i>Données 2014</i></p>
---	---	---	--

<p>13 FAUX</p> <p>Un immigré en France, par définition, c'est quelqu'un qui est né étranger dans un autre pays et qui vit maintenant en France. Les enfants nés en France de parents immigrés ne sont donc pas des « immigrés ». On ne devrait pas parler d' « immigrés de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} génération ».</p> <p><i>Données 2014</i></p>	<p>14 FAUX</p> <p>Seuls les citoyens européens résidant de façon continue en France peuvent voter aux élections municipales.</p> <p><i>Données 2014</i></p>	<p>15 FAUX</p> <p>Un demandeur d'asile n'a pas le droit de travailler. Dans seulement deux cas, il peut demander à bénéficier d'une autorisation provisoire de travail : si sa demande d'asile est en cours d'instruction depuis plus d'un an ou, en cas de rejet, si la Cour nationale du droit d'asile examine son recours. Mais dans ce cas, pour occuper un emploi salarié, il lui faut quand même une autorisation administrative. Faute d'avoir le droit de travailler, le demandeur d'asile reçoit (sous condition de ressources) une allocation d'environ 345€ par mois.</p> <p><i>Données 2014</i></p>	<p>16 VRAI (1/5 = 20%)</p> <p>En 2008, 17% des adultes de la tranche d'âge 18-20 ans sont descendants directs d'immigrés.</p> <p><i>Source : Enquête "Trajectoires et origines" INED-INSEE 2008-2011</i></p>
--	--	--	---

<p>17 VRAI</p> <p>C'est vrai dans 2 cas : 1/ si une personne née à l'étranger migre en France puis obtient la nationalité française ; 2/ si une personne née en France et de nationalité française migre dans un autre pays, et devient donc une personne immigrée française pour son pays d'accueil.</p>	<p>18 FAUX</p> <p>Il faut détenir un titre de séjour et remplir des conditions de ressources pour obtenir des prestations familiales.</p> <p><i>Données 2014</i></p>	<p>19 VRAI</p> <p>Mais (selon le règlement Dublin) le premier pays par lequel il est entré dans l'Union européenne (dans ce cas la Pologne) est responsable de l'examen de sa demande d'asile. Si ses empreintes digitales ont été relevées dans ce pays, la France peut refuser d'examiner sa demande et le forcer à retourner en Pologne. C'est ce qu'elle fait dans la plupart des cas.</p> <p><i>Données 2014</i></p>	<p>20 FAUX</p> <p>Une personne qui demande l'asile n'a que 21 jours après le dépôt de sa demande pour réunir, rédiger et faire traduire les preuves capables de convaincre les autorités administratives qu'elle est en danger dans son pays d'origine.</p> <p><i>Données 2014</i></p>
--	---	--	---

Tableau des parcours

	DEMANDE DE VISA	1ER RDV EN PRÉFECTURE	OPFRA	CHANCE	RDV PRÉFECTURE APRÈS 1 AN EN FRANCE	ARRIVÉE
Reva (INDE)	Visa refusé pour cause de « fort risque migratoire ». Parcours long jusqu'à la frontière.	Reva dépose une demande d'asile auprès de l'OF.P.R.A. Passe un tour.	Demande d'asile rejetée pour cause de « pays (considéré comme) sûr ». Reva présente un recours devant la Cour nationale du droit d'asile et continue.	La Cour nationale du droit d'asile accepte le dossier. Reva obtient la protection de la France et une carte de séjour temporaire d'un an.	Ayant obtenu la protection subsidiaire, Reva continue.	Reva reprend ses études et devient institutrice.
				Sans papiers, Reva reçoit une Obligation de quitter le territoire. Jette le dé au tour suivant.	Reva fait des ménages avec la carte de séjour d'une amie. Elle travaille dur et gagne peu, elle vit dans la peur des contrôles.	
Alphonse (RDC)	Alphonse passe la frontière avec un passeport d'emprunt, faute de pouvoir accéder au consulat et au service des visas dans des délais décents.	Alphonse souhaite déposer une demande d'asile auprès de la préfecture, mais n'étant accompagné par aucun tuteur légal ou administrateur ad-hoc il ne peut engager seul des démarches administratives. L'Aide sociale à l'enfance qui pourrait le prendre en charge et lui donner accès aux procédures conteste sa minorité. La procédure est longue, passe un tour.		Une association aide Alphonse à saisir le juge pour enfants pour faire reconnaître sa minorité.	La minorité d'Alphonse est reconnue et il est enfin pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance qui lui donne accès aux démarches administratives. Il obtient le statut de réfugié.	Lorsqu'Alphonse atteint l'âge de 18 ans, dans le cadre du contrat jeune majeur, il bénéficie d'une aide à la formation, à l'accès à l'autonomie et au logement étudiant.
				Alphonse erre sans accès à la préfecture en attendant d'avoir 18 ans, âge auquel il pourra entamer les procédures lui-même en tant que personne majeure.	Lorsqu'Alphonse, devenu majeur, peut entamer les procédures lui-même, l'OPFRA rejette sa demande car les années d'errance en France ont altéré ses souvenirs des événements qu'il a fui.	
Mehdi (ALGÉRIE)	Obtient un visa de tourisme valable 3 mois. Parcours direct jusqu'à la frontière.	En règle. Mehdi, à la suite d'un malaise, découvre qu'il est atteint d'une maladie rare qui nécessite des soins en France. Il dépose une demande de titre de séjour pour raison de santé. Continue.		Le médecin de l'agence régionale de santé émet un avis favorable à sa demande de titre et la préfecture lui accorde une carte de séjour temporaire valable un an.	Mehdi continue.	Mehdi poursuit son traitement médical.
				Sans papiers depuis que son visa a expiré, Mehdi reçoit une Obligation de quitter le territoire et est conduit en Centre de rétention administrative. Jette le dé au tour suivant.	Mehdi est expulsé et ne peut plus accéder aux soins dont il a besoin.	

Tableau des parcours

	DEMANDE DE VISA	1ER RDV EN PRÉFECTURE	OFPRA	CHANCE	RDV PRÉFECTURE APRÈS 1 AN EN FRANCE	ARRIVÉE
Issa (MALI)	Visa refusé pour cause de « ressources économiques insuffisantes ». Parcours long jusqu'à la frontière.	Sans papiers, Issa est interpellé lors d'un contrôle d'identité et reçoit une Obligation de quitter le territoire. Jette le dé au tour suivant.		Issa récupère une fausse carte de séjour qui lui permet de travailler légalement.	Issa peut prouver son travail en France et obtient une carte de séjour après 5 ans passés sur le territoire.	Avec l'obtention d'une carte de séjour, Issa peut faire une demande de regroupement familial sous conditions de ressources, de logement...
					Obligé de travailler au noir, et ne pouvant donc pas prouver qu'il a travaillé en France, Issa ne peut pas déposer une demande de titre de séjour. Jette le dé au tour suivant.	Issa vit dans la peur des contrôles et travaille au noir. Il parvient à envoyer de temps en temps de l'argent à sa famille.
Famille Luca (ROUMANIE)	Libre circulation pour les membres de l'U.E. Parcours direct jusqu'à la frontière.	Cela fait plus de 3 mois que la famille est en France or elle ne répond pas aux conditions pour un visa de long séjour. Elle est arrêtée lors de l'évacuation de son bidonville, reçoit une Obligation de quitter le territoire et est emmenée en centre de rétention. Mais le médecin du centre constate que les enfants sont malades et ordonne de faire libérer la famille. Jette le dé au tour suivant.		Les enfants de la famille sont scolarisés et reçoivent un certificat de parrainage du Réseau Education Sans Frontières.	M. Luca a un travail très précaire : la préfecture refuse de reconnaître le droit au séjour de la famille et les renvoie en rétention. Mais la famille en sort grâce au parrainage de RESF et à la mobilisation. Jette le dé au tour suivant.	Grâce à la mobilisation, le préfet leur accorde un titre de séjour à titre exceptionnel. Les enfants restent scolarisés et les parents trouvent du travail.
					Jette le dé.	Malgré leur situation irrégulière, les enfants restent scolarisés. La famille vit dans la peur des contrôles.
Manoela (BRÉSIL)	Obtient un VISA étudiant valable 1 an. Parcours direct jusqu'à la frontière.	En règle. Manoela reçoit une carte de séjour temporaire valable un an et continue.		Manoela réussit ses examens et obtient un diplôme. Elle trouve un travail à la fin de ses études.	Manoela peut prouver qu'elle a un emploi en adéquation avec ses études et obtient un titre de séjour.	Manoela poursuit sa carrière et devient conservatrice d'un musée de la ville.
					La carte de séjour lui est retirée à la fin de ses études et Manoela reçoit une Obligation de quitter le territoire. Jette le dé au tour suivant.	Manoela retourne dans son pays.